LES JOURNÉES DES

Respirations Durables

CONTRAT DE PARTENARIAT

Aujourd'hui de plus en plus d'acteurs se positionnent sur le développement d'un tourisme plus responsable et plus vertueux par conviction.
Le tourisme positif est un sujet au cœur de l'ADN de l'association RESPIRE, Le Tourisme de Demain.

L'événement "Les Respirations Durables" a été créé afin de sensibiliser le grand public, les professionnels du tourisme et les étudiants à la thématique du tourisme durable au travers de stands partenaires, d'ateliers ludiques et participatifs, de conférences...
Cette manifestation sera aussi l'occasion de partager et d'échanger sur ce sujet.

Du 14 au 18 juillet 2021

Au Jardin 21 et Kilomètre 25
- PARIS -

Respire
LE TOURISME DE DEMAIN

Contrat de Partenariat

NOM DU PARTENAIRE

Vous êtes :
▫ Une personne morale (entreprise, association...). Précisez :
▫ Une personne physique

RAISON SOCIALE : .....
Activité :.....
Adresse : .....
Ville : .....
Code Postal : .....
Téléphone : .....
E-mail :.....
Site Internet/blog/réseaux sociaux : .....

Signataire du présent contrat
Nom/prénom : .....
Fonction :.....
Téléphone portable : .....
E-mail : .....

Personne(s) référente et présente lors de la manifestation :
Nom / Prénom : .....
Fonction :;.....
Téléphone portable : .....
E-mail : .....

N°TVA intercommunautaire ou N° Siret : .....
N° d'immatriculation / autorisation nationale (OBLIGATOIRE) :.....
N° d'assurance responsabilité civile / N° du contrat, accompagné de l'attestation d'assurance en cours de validité pour ce type de manifestation (OBLIGATOIRE) :
.....

I - NATURE, DATE ET LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

L'organisateur : association RESPIRE représentée par Fabio CASILLI (Président et fondateur de l'association Respire, le tourisme de demain), en partenariat avec MIA MAO, représentant officiel des tiers-lieux Kilomètre 25 et Jardin 21, 12A rue Ella Fitzgerald, 75019 PARIS.

L'événement : Les journées des Respirations Durables, manifestation festive de sensibilisation au tourisme durable.

Dates : Du mercredi 14 au dimanche 18 Juillet 2021 de 11h30 à 19h sauf le jeudi de 11h30 à 17h

Lieux : Tiers-lieux « Kilomètre 25 » et « Jardin 21 ».
Accès : 12A RUE ELLA FITZGERALD 75019 PARIS.

Entrée pour le public : gratuit.

II - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est établi dans le cadre de l'événement Les Respirations Durables qui se tiendra du mercredi 14 Juillet au dimanche 18 Juillet 2021 au Kilomètre 25 et au Jardin 21, 12A RUE ELLA FITZGERALD 75019 PARIS.

Pour pouvoir bénéficier des conditions partenaires ci-dessous, nous vous invitons à adhérer à l'association Respire : www.respire.travel/adhesion/

L'adhésion à l'association sera une condition sinéquanone à la validation de votre dossier.

Partenaire SLOW ☐

50€ / jour ou 200 € pour 5 jours

-1 stand pendant 1 à 5 jours
-Mention sur nos réseaux sociaux

Mercredi 14/07	☐	Samedi 17/07	☐
Jeudi 15/07	☐	Dimanche 18/07	☐
Vendredi 16/07	☐	**Du 14 au 18/07 (5 jours)**	☐

Tous nos tarifs s'entendent hors taxes

Partenaire AVENTURE ☐

450 € pour 5 jours

-1 stand pendant 5 jours
-Mention sur nos réseaux sociaux
-Un article sur notre site au sujet de votre entreprise et de notre partenariat
-Une interview par un de nos blogueurs/podcasteurs partenaires

Tous nos tarifs s'entendent hors taxes

SPONSOR OFFICIEL ☐

Appel d'offre : à partir de 1 250€

Votre somme .....€

Toute proposition sera étudiée et soumise au Conseil d'administration pour approbation. Le choix des sponsors sera effectué en fonction du profil de la société, de ses valeurs communes avec Respire et de son offre financière.
L'offre numéraire proposée n'inclut pas d'espace de stand. S'il souhaite occuper un stand, le partenaire sponsor devra s'acquitter, en plus, du tarif mentionné en fonction de la formule choisie.

Tous nos tarifs s'entendent hors taxes

IMPORTANT : le nombre de stands est limité à 30
A noter que le métrage des stands n'est pas identique pour tous les stands. Ceux-ci mesurent entre 2 x 2 mètres et 2 x 3 mètres, selon leur emplacement. L'attribution des espaces sera effectuée par l'organisateur en fonction de la date de réception du dossier d'inscription complet et des besoins du partenaire. L'acceptation dudit partenariat concerne un espace de stand et non un métrage et ne saurait faire l'objet d'une contestation ou d'une quelconque réclamation.

Matériel inclus sur chaque stand :

- Pour les stands situés au KM25 et sur la partie Pergola au Jardin 21 : 1 table pliante Biergarten de 68 X 168 cm + 1 banc
- Pour les stands situés sur le quai, au Jardin 21 : 1 tente par stand de 3 m de longueur X 2 m de largeur + 1 table pliante Biergarten de 68 X 168 cm + 1 banc

Un chèque de caution de 100 € est demandé (ce chèque n'est pas encaissé, sauf si dommage constaté au moment de la restitution du matériel, le montant total de la caution sera forfaitairement retenu). Ce chèque devra accompagner votre contrat signé. Sans ce dernier, aucun matériel ne pourra vous être prêté.

Identité visuelle des stands : les tiers lieux KM25 et Jardin 21 étant des lieux à vocation culturelle et non commerciale, toute "pollution visuelle et sonore" est proscrite. Aucun affichage type kakemono, roll-up, oriflamme ou totem ne sera accepté. L'organisateur se réserve le droit de gérer la signalétique de l'évènement et d'utiliser des supports uniformes qu'il aura choisi pour la visibilité de chaque exposant.

✦ Dons materiels (guide de voyage...) ou dons immatériels (week-end, voyage...) ☐
Lesquels ? .....
.....

✦ Présentation de votre structure/mission (2 lignes) :
(potentiellement reprise sur les supports de communication de l'événement)
.....
.....
.....

✦ Description de votre engagement sur la thématique du Tourisme Durable :
(décrire vos actions et actes concrets au niveau sociétal et/ou environnemental)
.....
.....
.....

✦ Déclaration de ce qui sera proposé sur le stand (produits, services, ateliers...) :
.....
.....
.....

✦ Est-ce que vous souhaitez animer un atelier ou une conférence RESPIRATIONS DURABLES en tant qu'intervenant ?
.....
.....

Si oui sur quel sujet et à quelle fréquence ?
.....

NOTEZ VOS BESOINS

services mis gracieusement à disposition
*sous réserve au moment de la confirmation

Nombre de stands (2 maximum)	Electricité* (limité à 50 watts par stand)	Connexion Wifi	Débit wifi	Autres besoins particuliers (sous réserve de validation)
Partenaire SLOW				
Partenaire AVENTURE				
SPONSOR EXPOSANT				

III . PAIEMENT

Le paiement devra se faire par virement bancaire uniquement.
Preuve de virement et contrat doivent être envoyés à l'organisateur **AU PLUS TARD le 25 juin 2021**, par mail à respirations.durables.2@respire.travel ou par courrier à l'attention de Emyline Chaumont à Association RESPIRE 89, rue du Mont Cenis 75018 PARIS.
Pour rappel, le chèque de caution de 100 € sera à envoyer, par voie postale, en même temps que le dossier complet.

ASSOC. RESPIRE-LE TOURISME DE DEMAIN
IBAN : FR76 1820 6002 5765 0713 3318 835
BIC : AGRIFRPP882

Le nombre de stands étant limité, les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en compte. De même, toute inscription ne sera validée qu'une fois le paiement total perçu.
NB: S'il reste de la place au-delà du 25 juin 2021, toute inscription supplémentaire pourra être acceptée.
Les tarifs affichés sont officiels et ne pourraient faire l'objet d'une quelconque négociation. Ils sont fixés par jour ou pour une durée de 5 jours et ne sauraient être rapportés au prorata temporis en cas de départ anticipé.
Pour toute annulation unilatérale de l'exposant, ou absence lors de la manifestation, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera accordé. Pour le bon déroulement de l'évènement, il est du ressort de l'exposant de trouver une personne le remplaçant sur son stand s'il ne pouvait tenir ses engagements.

IV . INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONDITIONS GÉNÉRALES :
• Le contrat est établi pour la durée de la manifestation : du 14/07/21 au 18/07/21.
• L'exposant est entièrement responsable envers les acheteurs de la qualité de ses produits et du service après-vente s'il y a lieu. Également envers l'État, pour la déclaration du montant des ventes auprès du service des impôts concerné selon son statut juridique et fiscal.
• L'exposant certifie avoir les autorisations nécessaires pour exercer et une responsabilité civile professionnelle en cours de validité (copie à joindre OBLIGATOIREMENT au présent contrat).
• Aucun pourcentage sur les ventes ne sera demandé, en revanche, chaque partenaire se doit d'être présent sur son stand ou d'envoyer un représentant.

COMMUNICATION :
Une communication auprès des professionnels et du grand public est prévue à partir de début juin avec notre partenaire, l'agence Article Onze.
Nous vous invitons à la faire également auprès de vos réseaux à la même période. Les visuels, les flyers et affiches pourront vous être envoyés à votre demande par mail dès qu'ils seront disponibles.

PROGRAMMATION :
Le programme quotidien des animations, ateliers, conférences, tables rondes... vous sera transmis au préalable.

ACCÈS :
T(3B) ELLA FITZGERALD ou DELPHINE SEYRIG
RER(E) GARE DE PANTIN
M(7) PORTE DE LA VILLETTE
M(5) PORTE DE PANTIN OU HOCHE
Vélib Grands Moulins de Pantin
Parking La Rosa à 500m de l'entrée de la Halle. Si vous souhaitez y garer votre véhicule merci de nous en informer et de nous transmettre votre n° de plaque d'immatriculation.

INSTALLATION :
Pour le montage et démontage total des stands : 2 rue de la Clôture (entrée de la Halle aux cuirs), seule entrée pour les véhicules. il y aura sinon la possibilité d'arriver en voiture jusqu'à la station vélib de la rue Ella Fitzgerald.
Installation des stands : à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30 maximum
Démontage des stands : de 19h à 20h00 maximum sauf le jeudi de 17h à 17h30
Le régisseur du site sera présent tous les matins et tous les soirs.
Merci de respecter les horaires de montage et de démontage prévus. Pour toute demande en dehors de ces horaires, un supplément forfaitaire sera appliqué.

IMPORTANT : pour des raisons de sécurité, les stands devront être démontés chaque soir. Le matériel pourra être entreposé dans un endroit sécurisé. A cet effet, il est important de nous préciser le volume et le type de matériel prévu :
.....
.....

Merci de préciser si vous viendrez en voiture pour le montage et démontage des stands
□oui □non

Electricité :
A noter que tout le câblage électrique sera limité sur la partie terrasse du Jardin 21 et sur quelques espaces du Kilomètre 25. Ces emplacements seront donc dédiés en priorité aux exposants n'ayant pas besoin d'une prise électrique.

Wifi :
Le Wifi sera mis gracieusement à disposition des exposants (uniquement). Un code d'accès sera transmis à chaque exposant.
La couverture wifi sera suffisante pour toute utilisation normale sur ordinateur, via un TPE... Pour tout téléchargement lourd (film, vidéo, présentations...), nous vous demandons cependant de télécharger en amont sur une clé USB par exemple.

NB : la connexion wifi ne sera pas effective sur la partie Terrasse Jardin 21 ; ces espaces seront donc attribués en priorité aux exposants n'ayant pas de besoins en wifi.

Repas :
Il est interdit de vendre boissons ou nourriture sur les stands. Les repas et boissons sont à la charge de chaque exposant. Des bars et restaurants / food trucks seront ouverts sur le site.

Propreté :
Le nettoyage des lieux est pris en charge par le site mais le partenaire a l'obligation de laisser le matériel prêté et le sol de son espace de stand propres et sans déchet. Toute surcharge de déchets laissés après la manifestation sera facturée à l'exposant. Il sera demandé à l'exposant de rassembler cartons pliés et déchets (en sac poubelle) à l'endroit indiqué par l'organisation, en fin de journée.

Identification exposants (type badge, 2/3 par stand en fonction des besoins) :
L'exposant s'engage à communiquer l'identité des personnes présentes sur le stand, jour par jour. La liste des participants devra être adressée au plus tard QUINZE (15) jours avant la manifestation. Aucune modification ne sera prise en compte par l'organisateur à moins de 72h de la manifestation. Le nombre de badges correspondant aux personnes listées sera remis au partenaire après vérification de l'identité des personnes présentes sur le stand. Aucun badge ne sera délivré aux personnes non présentes sur la liste du partenaire. Ces badges ne seront valables que pendant les heures d'ouverture aux partenaires de la manifestation et accordés aux personnes justifiant d'une activité effective sur le stand. Il sera interdit à deux personnes ou plus de partager un même badge durant la même journée. Toute personne prise en délit de fraude, se verra exclue de l'événement et son badge lui sera alors retiré.

Sécurité sanitaire :
Tout exposant se doit de respecter et de faire respecter à ses interlocuteurs, les gestes barrières sur leur stand selon les mesures sanitaires en vigueur. Le gel hydroalcoolique devra être fourni et mis à disposition par l'exposant sur son stand.

Plan :

N.B : la partie "PRÉAU" est réservée à l'association RESPIRE.

Plan :

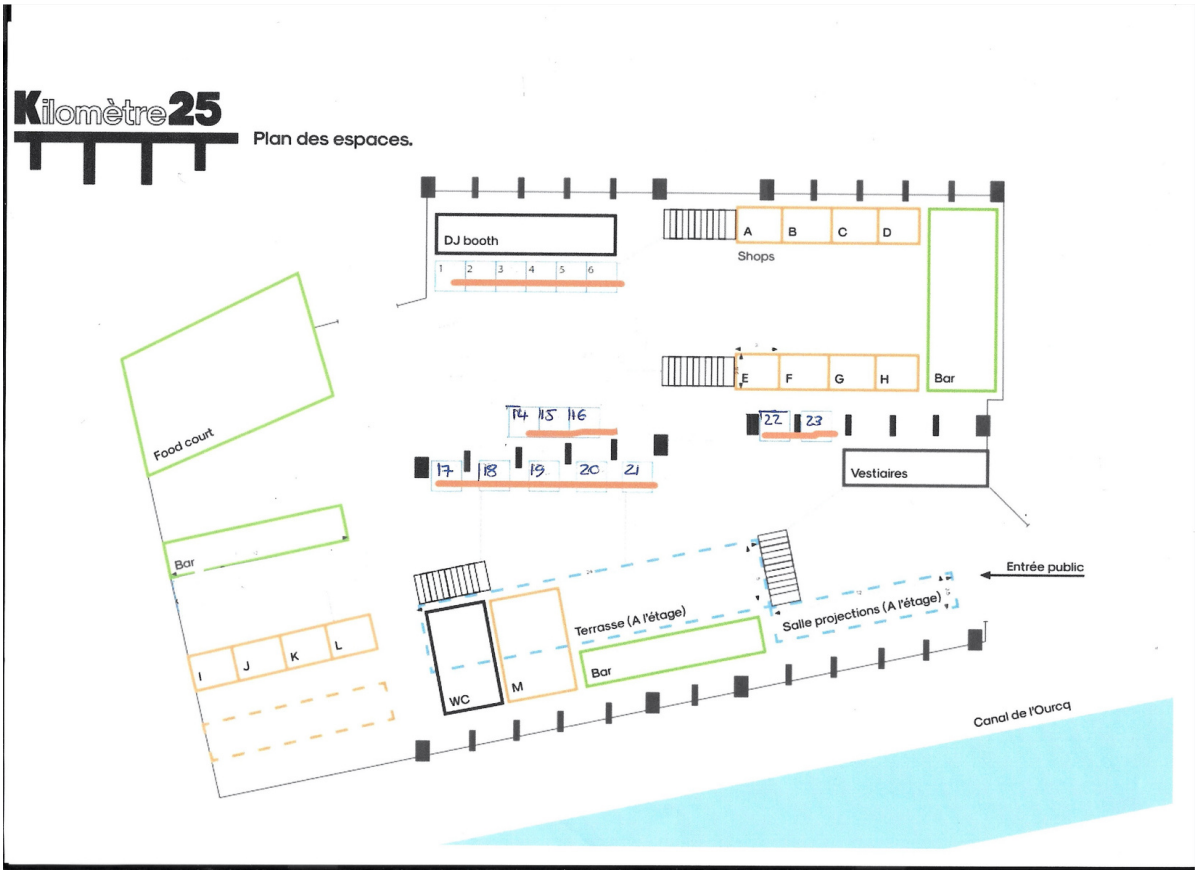

V - ANNULATION ET CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans la présente convention s'ils découlent d'un cas de force majeure ou d'un cas relatif à la COVID19 comme énoncé ci-dessous. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre de l'organisateur si l'événement devait être annulé. Dans ce cadre, les Parties conviennent expressément que les cas suivants entraînant l'impossibilité d'organiser Les Respirations Durables, objet des présentes aux dates et dans les conditions déterminées selon ce contrat, constituent un cas d'annulation, ceci constituant une condition substantielle à l'accord des parties pour la conclusion du présent contrat :

- Tous les cas reconnus de force majeure (attentat, catastrophe naturelle ou climatique...). A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.
- Crise sanitaire avérée et reconnue par les instances étatiques et/ou médicales, et notamment l'épidémie de Covid-19 rendant impossible l'organisation de l'événement, en tout ou partie aux dates prévues (ref. page 3) du présent contrat ou empêchant la tenue dudit événement ;

- Décision des autorités administratives et/ou judiciaires (loi, ordonnance, décret, arrêté, etc.), et notamment une décision préfectorale de fermeture temporaire des lieux de représentation publique, et notamment du lieu prévu aux dates prévues page 3 du présent contrat ou empêchant la tenue dudit événement ;
- Interdiction de rassemblement totale ou partielle affectant l'organisation de l'événement, en tout ou partie aux dates prévues du présent contrat ou empêchant la tenue dudit événement ;
- Imposition de mesures sanitaires coercitives rendant impossible l'organisation d'une des représentations de l'évènement aux dates prévues du présent contrat, et notamment diminution de la jauge d'au moins 25%, fermeture des services de bar et de restauration, coût exorbitant en argent et en temps dû au respect des consignes sanitaires, etc. aux dates prévues du présent contrat ou empêchant la tenue de dudit événement ;
- Impossibilité totale ou partielle de déplacement des intervenants, du personnel et/ou de toute personne directement ou indirectement liée à l'organisation de l'événement en raison de dispositions légales ou réglementaires et rendant impossible le maintien de l'événement aux dates prévues empêchant la tenue dudit événement ;
- Retrait ou non-obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation, et notamment en raison de l'une des causes ci-dessus énumérées aux dates prévues du présent contrat ou empêchant la tenue desdites date et rendant impossible le maintien de l'événement aux dates prévues ou empêchant la tenue dudit événement ;

L'une ou l'autre Partie constatant la survenance d'un événement de force majeure ou relatif à la Covid19, et affectant la réalisation de ses obligations telles que définies dans le présent Contrat, en notifiera sans délai l'autre Partie par tous moyens écrits avec accusé de réception. Dès la réception de cette notification, le présent Contrat sera résolu sans dommages et intérêts ni indemnité d'aucune sorte pour l'une ou l'autre des Parties au Contrat, les Parties étant alors libérées de leurs obligations découlant des présentes et supportant chacune les frais engagés à la date de la rupture du Contrat. Dans l'éventualité d'une obligation d'annuler l'évènement selon les raisons énoncées ci-dessus, l'organisateur, Respire le Tourisme de demain, serait tenu de rembourser les sommes versées par le partenaire exposant ou sponsor.

VI – RÉSILIATION

Tout manquement aux obligations mentionnées entraînera la résiliation de plein droit du présent contrat, et cela, quinze jours après la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

VII - LITIGES

En cas d'inexécution partielle ou totale du présent contrat et après toute tentative d'arrangements amiables, la partie lésée se réserve le droit de faire constater par huissier cette inexécution et de saisir la juridiction compétente.

ECO-CHARTE DES
Respirations Durables

L'équipe du Kilomètre 25 et du Jardin 21 a à cœur de réduire son impact environnemental. Dans ce cadre en tant que partenaire des Respirations Durables, il vous est demandé d'appliquer une démarche éco-responsable en respectant les points suivants :

✦ Pas de ventes de produits de restauration (boissons...) le public est invité à consommer sur place auprès des prestataires locaux.

✦ Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables
·Récupérer plutôt que d'acheter ou acheter du matériel d'occasion
·N'utiliser que des contenants lavables, réutilisables ou compostable

✦ Réduire, trier et valoriser les déchets
·Privilégier l'utilisation de gourdes ou de cups réutilisables pour vos boissons
·Trier vos déchets et les déposer dans des containers adaptés (un composteur est à votre disposition au Jardin partagé Ella Fitzgerald à quelques mètres du Kilomètre 25)
·Eviter le suremballage et bannir le plastique
·Favoriser les matériaux biodégradables ou compostables
·Dématérialiser la communication et éviter la communication papier
·Utiliser du papier recyclé ou éco-labellisé

✦ Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises
·Optimiser et mutualiser les livraisons
·Faire fonctionner le tissu local
·Mettre en avant les transports en commun et les transports doux (marche, vélo)

✦ Économiser les ressources énergétiques
·Favoriser les énergies renouvelables ou qui consomment peu (éclairage à LED ou basse consommation)
·Usage raisonné de l'énergie, n'allumer que lorsqu'il fait vraiment nuit, ne pas laisser d'appareils en veille et débrancher lorsqu'ils ne sont pas utilisés
·Se contenter des installations qu'il y a sur place

☐ En signant ce document je m'engage à sensibiliser tout public à la thématique du Tourisme Durable par mes engagements, mes actions et/ou mes convictions.

Date : Lieu :

Cachet de l'entreprise et Signature de l'exposant avec nom et prénom + la mention «lu et approuvé» :